

Vivre à Pihem

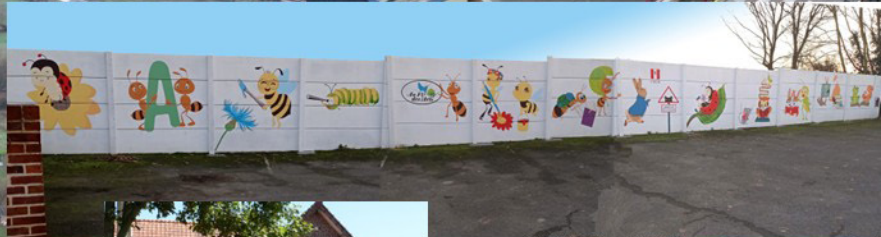
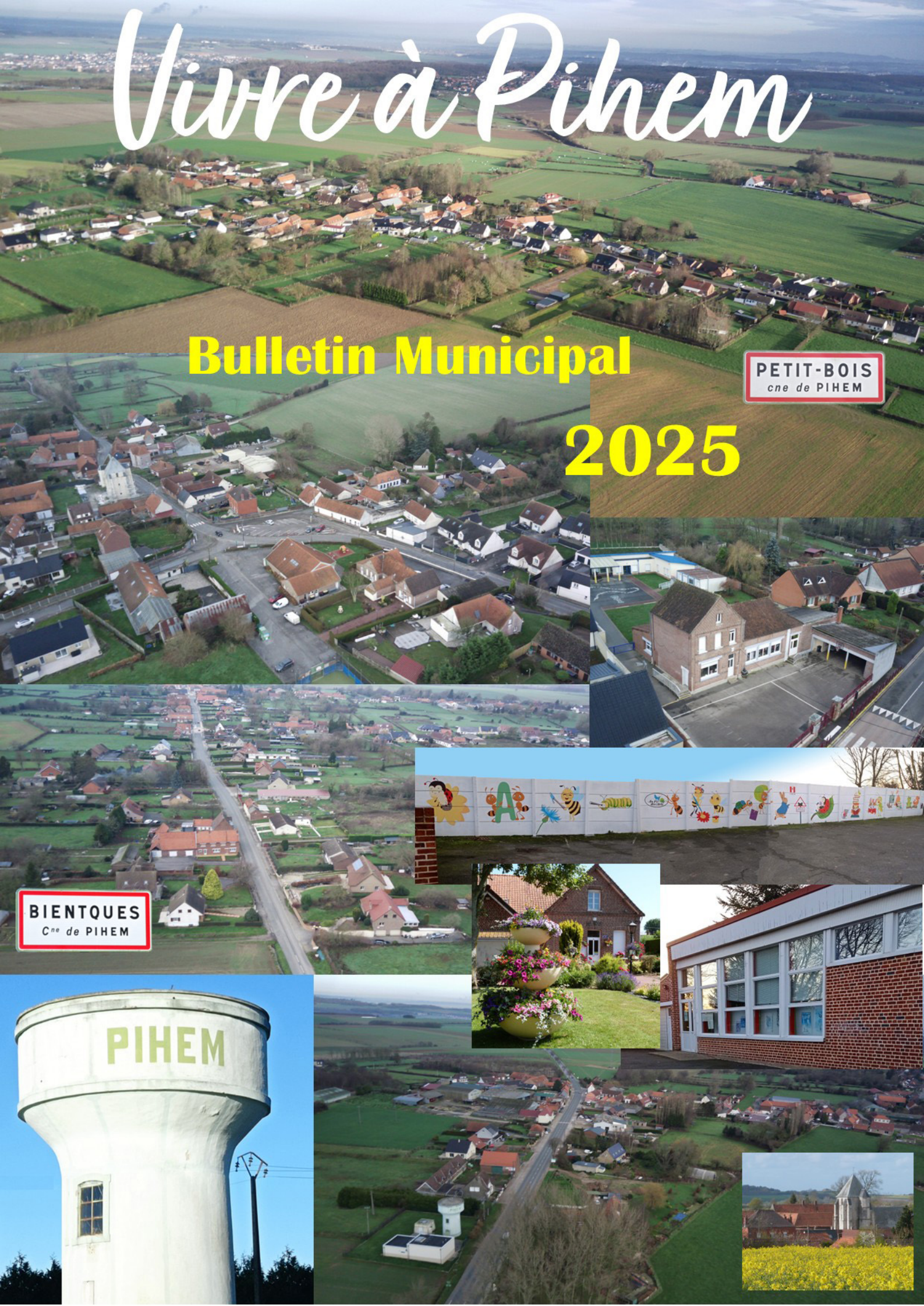
Bulletin Municipal

2025

PETIT-BOIS
cne de PIHEM

BIENTQUES
Cne de PIHEM

PIHEM



MAIRIE 95 Rue Principale 62570 Pihem
Tel : 03.21.93.80.03 Fax : 03.21.95.90.83
E-mail : mairie@pihem.fr
Site internet : pihem.fr Page Facebook : Mairie Pihem Officiel
ouverte au public :
* le mardi de 17H30 à 18H30
* le mercredi de 10H00 à 12H00
* le jeudi de 15H00 à 17H00

Permanences de Monsieur le Maire : le mardi aux heures de permanence de la Mairie ou sur rendez-vous.

SALLE POLYVALENTE
03.21.12.45.39

ECOLE JACQUES BREL
03.21.12.41.23

MEDIATHEQUE
34 rue de Théroutanne
03.21.12.41.22
mediatheque.pihem@orange.fr
Ouverte les mardi , mercredi et
vendredi de 18H00 à 20H00
Le samedi de 10H00 à 12H00
Pendant les vacances scolaires:
les Mardi et Vendredi de
18H00 à 20H00

S.P.A
03.21.98.43.03

SIDEALF
6 bis Route d'Acquin à
LUMBRES
03.21.39.62.14
Ouvert du lundi au
vendredi de 9H à 12H
contact@sidealf.fr
site web : www.sidealf.fr

Un service d'astreinte
technique peut être joint tous
les jours 24h/24h en cas
d'urgence uniquement au
06.88.06.63.45.

SERVICE DES IMPÔTS DES
PARTICULIERS
SAINT-OMER
1 Allée de Balzac
62967 LONGUENESSE
03.21.98.76.76

ASSAD DE DOHEM
6 Place de l'Eglise
03.21.95.33.42

GENDARMERIE
03.21.39.64.17

CCPL
Communauté de Communes du Pays de Lumbres située 1, chemin du Pressart
(En face de la caserne des Pompiers)
03.21.12.94.94 accueil@ccplumbres.fr cc-paysdelumbres.fr
La Maison France Services vous accueille du Lundi au vendredi de 8H30 à 12H00 et de
13H30 à 17H00 ainsi que les 1er et 3^e samedis du mois de 9h à 12h.
Il est également possible de prendre rendez-vous en ligne directement via le site internet de
la CCPL : cc-paysdelumbres.fr

Assistantes maternelles

BARROIS Maryline 41 rue le Cornet 03.21.93.86.05 ou 06.89.24.14.84

BART Sylvie 67 rue principale 03.21.39.33.67

DEHURTEVENT Magali 26 bis rue de l'Epinoy 03.21.95.01.07

DE SAINTE MAREVILLE Fatima 23 bis rue le Cornet 06.50.98.30.77

MAECKER Sylvie 12 bis rue du Planty 06.69.45.20.45

THELLIER Dorothée 18 rue principale 03.21.93.44.38 ou 06.29.83.27.79

Le Mot du Maire

Chers Pihémoises, Chers Pihémois,

A l'aube de cette nouvelle année, les membres du Conseil Municipal, les employés communaux et moi-même sommes heureux de vous souhaiter, à vous et à tous ceux qui vous sont chers, une bonne et heureuse année. Je souhaite que vous puissiez longtemps profiter de la douceur de vivre dans notre commune en conservant une santé florissante et en réussissant les projets qui vous tiennent à cœur.

Nous y voilà ! La fin de notre mandat pour lequel vous nous avez accordé votre confiance en mars 2020 approche.

Et c'est avec une profonde émotion que je prends la plume pour vous écrire ces quelques lignes car vous vous en doutez cette année, ce moment a pour moi une résonance toute particulière.

Après quarante-deux années consacrées à notre commune, quarante-deux années jalonnées de projets, de rencontres, j'ai pris la décision de ne pas me représenter aux élections municipales de 2026. Depuis 18 ans, vous m'avez confié la responsabilité d'être votre maire. Ces années ont été un engagement de chaque instant, guidées par la volonté d'agir pour le bien commun, de protéger ce qui fait notre identité et de préparer l'avenir de notre commune. Et je pars serein : Tout d'abord parce que PIHEM est une commune où il fait bon vivre. C'est un village où règne une bonne entente entre ses habitants et où tous les acteurs, citoyens, associations, entreprises, municipalité travaillent la main dans la main pour apporter ensemble à la population un maximum de services, de rencontres et d'animations.

Ensuite parce que PIHEM possède des équipements publics en très bon état et des finances saines, même si nos marges de manœuvre sont réduites dues aux baisses de dotations et subventions et aux dépenses de fonctionnement qui n'ont cessé d'augmenter avec l'inflation.

Ce choix marque la fin d'un chapitre important de ma vie, un chapitre que j'ai eu le bonheur de partager avec vous. Servir notre commune a été une aventure humaine extraordinaire, parfois exigeante, mais toujours profondément enrichissante. Au fil de ce parcours, notre commune a connu de profondes évolutions.

En cette période électorale, je ne veux pas dresser un bilan détaillé, je n'évoquerai que quelques projets marquants de ma carrière de Maire.

Tout d'abord la construction de la nouvelle école maternelle est sans doute l'un de ceux dont je suis le plus fier : un lieu pensé pour l'avenir, pour l'enfance. Je pense également aux logements destinés à nos



âinés, qui leur permettent de rester au cœur de leur village, dans un cadre adapté et serein. Les travaux de voirie de la rue de Théroutanne, menés avec patience et détermination, ont renforcé la sécurité et apaisé la circulation. Et bien sûr le chantier de réfection de notre église, témoin de notre histoire et de nos traditions, redonne à notre patrimoine tout l'éclat qu'il mérite.

Ces projets n'auraient jamais vu le jour sans un engagement collectif, et je souhaite exprimer ma profonde gratitude au Conseil municipal pour la bonne humeur et le travail effectué lors de nos réunions et que chacun des adjoints au Maire soit également remercié et félicité pour leur engagement et leur implication dans leur domaine respectif.

Je veux exprimer un merci très ému aux employés communaux, toujours présents, toujours impliqués. Rien de ce que nous avons accompli n'aurait été possible sans leur travail essentiel au bon fonctionnement d'une commune.

Je tiens aussi à remercier chaleureusement l'équipe enseignante, dont l'implication et la passion contribuent chaque jour à l'épanouissement et à la réussite de nos enfants.

Je voudrais aussi saluer le travail remarquable de nos associations et leurs bénévoles. Elles sont le cœur battant du village.

En quittant mes fonctions, je n'ai qu'un seul souhait : que la nouvelle équipe municipale continue d'avancer avec la même volonté de servir, la même attention au quotidien de chacun, la même passion pour notre village. Je forme l'espoir sincère qu'elle poursuivra les projets engagés et portera, avec conviction, ceux de demain. Car une commune ne se construit jamais en un seul mandat, ni par une seule personne : elle se bâtit dans la continuité, dans la transmission et dans l'unité.

Merci pour ces quarante-deux années de confiance, d'échanges, de partages. Je resterai toujours profondément attaché à notre commune, à sa vie, à ses habitants, à tout ce qui fait son âme. Avec toute ma gratitude et mon amitié,

Le Maire
Jean-Claude COYOT

SALLE POLYVALENTE

ANDRE DELOBEL



REPAS CHAUDS (avec cuisines)

Résidents à Pihem.....250 €

Non Résidents à Pihem.....400 €

REPAS FROIDS (ans cuisines)

Résidents à Pihem.....200 €

Non Résidents à Pihem.....300 €

RECEPTION APRES

ENTERREMENT.....80 €

FORFAIT NETTOYAGE40 €

TARIF ASSOCIATIONS COMMUNALES

Les associations bénéficieront de la 1ère location gratuitement. Les locations suivantes seront facturées 115 € par manifestation lorsque celle-ci aura lieu un week-end ou jours fériés. Les évènements organisés lors des ducasses et du 14 juillet (fêtes communales) ne seront pas facturés

LOCATION DE MATERIEL

*Chaises : 0,50 € l'unité

*Tables : 2,50 € l'unité

*verres : 2€ les 12

*Assiettes : 2 € les 12

*Couverts : 1 € les 12

ECOLE JACQUES BREL

TARIF GARDERIE

La garderie fonctionne tous les jours en période scolaire de 7H30 à 8H35 et de 16H15 à 18H15.
Le tarif est de 0,25 € le quart d'heure par enfant.

TARIF CANTINE

Le prix du repas est de 3,50 €

Paroisse Saint-Pierre sur l'Aa

Abbé BERNARD Denis 14 rue Pasteur à Blendecques Tél : 06.78.52.65.08

Mail : bernard.denis@arras.catholique.fr

Membres des EAP : Marie-Thérèse PODEVIN, Anne-Marie CASTELAIN, Michèle GUELQUE, Virginie PECRON, Marie-Laure DUBOIS, Christine BLARY

FUNERAILLES

S'adresser à Marie-Thérèse PODEVIN
Tél : 06.73.47.94.54

BAPTÊME

S'adresser à Mme Castelain 03.21.38.08.05

CATECHISME

S'adresser à MME BRAURE Armelle
Tél : 03.21.93.83.63

MARIAGE

Pour toute demande de mariage, s'adresser à la permanence paroissiale de Wizernes

Tél : 03.21.93.81.41

Le jeudi de 16H30 à 17H30

CIMETIERE

CONCESSIONS AU CIMETIERE

Concession perpétuelle simple de 4 m² pour 60 €

Concession perpétuelle double de 8 m² pour 100 €

COLUMBARIUM

Le tarif d'une concession au columbarium est de 1 000 € pour 50 ans.

Elle peut accueillir jusqu'à 4 urnes.

L'inhumation au jardin du souvenir est de 150 €.

Les cases sont réservées aux cendres des corps des personnes domiciliées à PIHEM alors même qu'elles seraient décédées dans une autre commune, tributaires de l'impôt foncier.



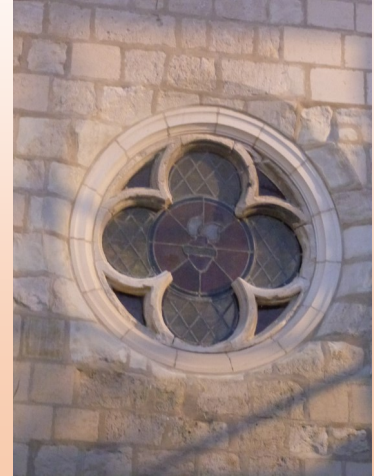
CAVURNES

Une cavurne est un monument cinéraire, destiné à recevoir les cendres d'un défunt. Il s'agit d'un petit caveau individuel fait d'un caisson individuel en béton placé en terre et d'une plaque qui le recouvre pour en fermer l'accès. Il sera recouvert par la famille d'une dalle en granit, en marbre ou en pierre. On peut y placer de une à quatre urnes funéraires rectangulaires.

Tarif pour une concession trentenaire : 100 €

TRAVAUX DE RENOVATION DE L'EGLISE

La deuxième tranche des travaux de restauration de l'église est désormais terminée : cette année, l'APRT a réalisé le clocher, la tourelle parking et la nef côté route ainsi que la rénovation de la rosace sur le clocher.



REFECTION DE VOIRIE DU BAS DE LA RUE DU FLOT ALLANT VERS LES RAVINS ET DE LA RUE DU CHRIST

Cette année, nous avons réalisé la réfection du bas de la rue du Flot vers les ravins et la rue du Christ avec l'entreprise Ducrocq TP pour un montant de 93 051 € HT.

La commune a bénéficié de dotations de solidarité de l'Etat pour la réfection des voiries .



AMENAGEMENT D'UNE PALISSADE A L'ECOLE

Ces travaux ont été réalisés par l'entreprise Stéphane LECAT pour un montant de 9 025 € HT.



Un peu de civisme pour un cadre de vie plus agréable !

TROTTOIRS ET CANIVEAUX

Consacrer cinq minutes au nettoyage de son trottoir et du fil d'eau face à son habitation, c'est permettre à la propreté de gagner du terrain dans notre village.



En hiver, si le service municipal effectue le nettoyage devant les bâtiments communaux, vous devez rendre accessible vous-même la portion de voie publique dont vous êtes riverains, au moins sur la largeur du trottoir.

CIMETIERE

Merci de retirer vos fleurs fanées après la Toussaint.



D'ordures ou de débris de quelque nature que ce soit (ordures ménagères, déchets verts, encombrants, cartons, gravats...) ainsi que toute décharge brute d'ordures ménagères **sont interdits** sur l'ensemble des voies, espaces publics. Les infractions sont passibles de poursuites et de pénalités dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur.

Un arrêté municipal a été pris le 18 septembre 2025 instaurant des amendes. Le montant de l'amende administrative est fixé en fonction du volume du dépôt, de sa nature et de la notion de récidive .

ELAGAGE DES HAIES

Conformément à la réglementation en vigueur, les riverains sont tenus d'élaguer les arbres, arbustes et haies en bordure des voies publiques et privées de manière à ce que la végétation ne gêne pas le passage des piétons, et que les branches ne touchent pas les câbles électriques ou téléphoniques.



VITESSE EXCESSIVE

Les comportements liés à la voiture (vitesse et stationnement) doivent permettre à tous de vivre en toute tranquillité dans notre village. Pour rappel, la vitesse est limitée à : • 30 km/h rue de Théroouanne et à 50 km/h sur le reste de la commune .Vous êtes donc invités à lever le pied pour votre propre sécurité et celle de nos piétons et de nos enfants.

AVIS AUX UTILISATEURS DE LA SALLE POLYVALENTE :

De nombreuses plaintes sont fréquemment déposées en mairie concernant les utilisateurs de la salle polyvalente le week-end. Nous vous demandons de respecter le voisinage : veillez à laisser les portes fermées, limiter le son, ne pas faire de bruit à l'extérieur.

NUISANCES SONORES

Bruits de voisinage, scooters, aboiements... le bruit est une véritable « pollution sonore ». Chacun se doit de respecter un minimum de précautions.



En cas de festivités, prévenez vos voisins. L'usage des pétards et des feux d'artifice est interdit au sein de la commune à partir de 23H00.

CITY-STADE

L'accès au city-stade est autorisé de 9H00 à 20H00.

Il est demandé aux utilisateurs :

- d'utiliser les poubelles mises à disposition
- De ne pas fumer ou jeter les mégots
- De ne pas consommer de l'alcool sur le terrain et ses abords

Il est interdit aux utilisateurs :

- De dégrader l'équipement sportif
 - D'escalader les grilles et les filets
 - De troubler le calme et la tranquillité des lieux en entraînant des nuisances sonores pour les riverains, en utilisant notamment du matériel sonore (radio, enceinte, pétards) et par le fait de rassemblement ou attroupements bruyants.
- Les enfants mineurs restent sous la responsabilité civile et pénale de leurs parents. La commune de Pihem se dégage de toute responsabilité liée à l'utilisation non conforme du city-stade par les utilisateurs. Seule l'utilisation de ballons en mousse est autorisée. Sont interdits les ballons en matière rigide (cuir, PVC, polyuréthane...)

ANIMAUX

Vous possédez un animal : c'est un choix mais pensez à vos voisins. **NE LE LAISSEZ PAS DIVAGUER-NE LE LAISSEZ PAS ABOYER- RAMASSEZ SES DEJECTIONS**



Un arrêté municipal a été pris le 16 octobre 2023 interdisant les déjections canines sur le domaine public communal.

Calendrier 2026 des collectes de déchets ménagers

Communes de Cléty - Dohem - Pihem - Remilly-Wirquin



JANVIER	FEVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOUT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DECEMBRE
JE 1	DI 1	1 ME	1 VE	1 LU	1 ME	1 SA	1 MA	1 JE	1 DI	1 MA	1 VE
VE 2	LU 2	2 JE	2 SA	2 ME	2 VE	2 DI	2 ME	2 VE	2 LU	2 JE	2 SA
SA 3	MA 3	3 VE	3 DI	3 LU	3 JE	3 VE	3 LU	3 JE	3 SA	3 MA	3 VE
DI 4	ME 4	4 SA	4 LU	4 JE	4 SA	4 MA	4 VE	4 DI	4 ME	4 VE	4 SA
LU 5	JE 5	5 DI	5 MA	5 VE	5 DI	5 ME	5 SA	5 LU	5 JE	5 SA	5 VE
MA 6	VE 6	6 LU	6 ME	6 SA	6 LU	6 JE	6 DI	6 MA	6 VE	6 DI	6 LU
ME 7	SA 7	7 MA	7 JE	7 DI	7 MA	7 VE	7 LU	7 ME	7 SA	7 LU	7 SA
JE 8	DI 8	8 ME	8 VE	8 LU	8 ME	8 SA	8 MA	8 JE	8 DI	8 MA	8 VE
VE 9	LU 9	9 JE	9 SA	9 MA	9 JE	9 DI	9 ME	9 VE	9 LU	9 ME	9 SA
SA 10	MA 10	10 VE	10 DI	10 ME	10 VE	10 LU	10 JE	10 SA	10 MA	10 JE	10 SA
DI 11	ME 11	11 SA	11 LU	11 JE	11 SA	11 MA	11 VE	11 DI	11 ME	11 VE	11 SA
LU 12	JE 12	12 DI	12 MA	12 VE	12 DI	12 ME	12 SA	12 LU	12 JE	12 SA	12 VE
MA 13	VE 13	13 LU	13 ME	13 SA	13 LU	13 JE	13 DI	13 MA	13 VE	13 DI	13 LU
ME 14	SA 14	14 MA	14 JE	14 DI	14 MA	14 VE	14 LU	14 ME	14 SA	14 LU	14 SA
JE 15	DI 15	15 ME	15 VE	15 LU	15 ME	15 SA	15 MA	15 JE	15 DI	15 MA	15 VE
VE 16	LU 16	16 JE	16 SA	16 MA	16 JE	16 DI	16 ME	16 VE	16 LU	16 ME	16 SA
SA 17	MA 17	17 VE	17 DI	17 ME	17 VE	17 LU	17 JE	17 SA	17 MA	17 JE	17 SA
DI 18	ME 18	18 SA	18 LU	18 JE	18 SA	18 MA	18 VE	18 DI	18 ME	18 VE	18 SA
LU 19	JE 19	19 DI	19 MA	19 VE	19 DI	19 ME	19 SA	19 LU	19 JE	19 SA	19 VE
MA 20	VE 20	20 LU	20 ME	20 SA	20 LU	20 JE	20 DI	20 MA	20 VE	20 DI	20 LU
ME 21	SA 21	21 MA	21 JE	21 DI	21 MA	21 VE	21 LU	21 ME	21 SA	21 LU	21 SA
JE 22	DI 22	22 ME	22 VE	22 LU	22 ME	22 SA	22 MA	22 JE	22 DI	22 MA	22 VE
VE 23	LU 23	23 JE	23 SA	23 MA	23 JE	23 DI	23 ME	23 VE	23 LU	23 ME	23 SA
SA 24	MA 24	24 VE	24 DI	24 ME	24 VE	24 LU	24 JE	24 SA	24 MA	24 JE	24 SA
DI 25	ME 25	25 SA	25 LU	25 JE	25 SA	25 MA	25 VE	25 DI	25 ME	25 VE	25 SA
LU 26	JE 26	26 DI	26 MA	26 VE	26 DI	26 ME	26 SA	26 LU	26 JE	26 SA	26 VE
MA 27	VE 27	27 LU	27 ME	27 SA	27 LU	27 JE	27 DI	27 MA	27 VE	27 DI	27 LU
ME 28	SA 28	28 MA	28 JE	28 DI	28 MA	28 VE	28 LU	28 ME	28 SA	28 LU	28 SA
JE 29		29 ME	29 VE	29 LU	29 ME	29 SA	29 MA	29 JE	29 DI	29 MA	29 VE
VE 30		30 JE	30 SA	30 MA	30 JE	30 DI	30 ME	30 VE	30 LU	30 ME	30 SA
SA 31		31 MA	31 DI	31 VE	31 LU	31 ME	31 SA	31 MA	31 VE	31 DI	31 LU
JANVIER	FEVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOUT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DECEMBRE



Bac couvercle noir - ordures ménagères



Bac couvercle jaune - tri sélectif des déchets recyclables

RAPPEL :

Veillez à sortir vos bacs la veille au soir du jour de collecte. Tous les déchets déposés en dehors des bacs ne seront pas collectés. La collecte est assurée les jours fériés. A l'exception de Noël et Nouvel an qui seront collectés le lendemain.

Pour toute demande de bac ou remplacement de couvercle, rendez-vous sur le site de la CCPL : cc-paysdelumbres.fr / rubrique déchets

Pour contacter le Service prévention des déchets de la CCPL
03 21 12 94 92
ou tri@ccplumbres.fr



Ensemble, Réduisons nos déchets !

*Vous allez
être fiers
de vous !*



PLASTIQUE DÉCHETS RECYCLABLES



Ce que je dépose dans ma **poubelle jaune** !



- Les emballages, bouteilles et flacons en plastique :
 - flacons de salle de bain, bidons de lessive, pots de yaourts, barquettes de beurre, films, sacs plastiques, pots de crème, de cosmétique ou boîtes de poudre chocolatée.
- Les boîtes et emballages métalliques :
 - Opercules et capsules café en métal
- Les briques alimentaires...

LES BONS GESTES DE TRI



- Bien les vider
- Inutile de les laver
- Déposer dans le bac en vrac, séparés les uns des autres et sans sac



CARTONS & PAPIERS DÉCHETS RECYCLABLES



Ce que je dépose dans le **Point d'Apport Volontaire Papier/Carton** !



- Emballages papier, carton ...
- Journaux, magazines ...



VERRES DÉCHETS RECYCLABLES



Ce que je dépose dans le **Point d'Apport Volontaire Verre** !



- Le verre :
 - Pots de confiture, bouteilles en verre

LES BONS GESTES DE TRI



- Ne pas mettre les couvercles
- Il n'est pas nécessaire de les laver, il suffit de bien les vider



Guide du tri



L'appli qui vous facilite le tri au quotidien



BIODÉCHETS DÉCHETS ALIMENTAIRES



Ce que je dépose dans le **composteur individuel** !



- Restes de repas, épluchures de fruits et légumes, marc de café, coquilles d'œuf,
- Tontes de gazon, feuilles mortes ...
- Essuis-tout ...

Ce que je dépose dans le **composteur partagé** !



- **Déchets de cuisine** : épluchures de fruits et légumes, peaux d'agrumes, sachets de thé, filtres en papier, laitages, croutes de fromages en petits morceaux ...
- **Déchets de maison** : mouchoirs papier, essuie-tout, carton brun, boîtes d'œuf, papier sulfurisé en petite quantité
- **Restes de repas** : légumes cuits, pâtes, riz, viandes en petite quantité, restes de pain, coquillages broyés, et avec modération

CE QUE JE NE METS PAS



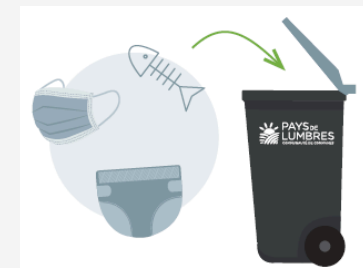
- Litières d'animaux
- Tontes de gazon et gros végétaux, plantes invasives
- Matières plastiques et synthétiques



DÉCHETS NON RECYCLABLES



Ce que je dépose dans la **poubelle d'ordures ménagères** !



- Couches bébé, cotons à démaquiller...
- Mouchoirs et masques en papier
- Stylos, rasoirs en plastique jetables ...
- Papiers peints souillés

Les déchets déposés dans la poubelles d'ordures ménagères sont uniquement les déchets restants après le tri.

Retrouvez les bons gestes,
à travers le mémo tri sur le site internet :
[cc-paysdelumbres.fr / rubrique déchets](http://cc-paysdelumbres.fr/rubrique-dechets).
La CCPL vous accompagne tout au long
de l'année à travers des ateliers gratuits.
RDV sur les réseaux sociaux pour
retrouver le programme !



PAYS DE LUMBRES
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

La Maison des Services – France services : un accompagnement de proximité pour tous



La Maison des Services, labellisée France services, est le siège de la communauté de communes du Pays de Lumbres. Elle accueille les habitants pour les accompagner dans toutes leurs démarches du quotidien.

Du lundi au vendredi, les agents vous reçoivent de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h, ainsi que les 1er et 3^e samedis du mois de 9h à 12h.

Il est également possible de prendre rendez-vous en ligne directement via le site internet de la CCPL : cc-paysdelumbres.fr

Sur place, les agents d'accueil et France services sont présents pour informer, orienter et accompagner chaque usager dans un large éventail de démarches : services administratifs, demandes de titres d'identité, accompagnement aux démarches en ligne, ateliers numériques, et bien plus encore. L'objectif étant d'offrir un service accessible, clair et adapté à chaque situation.

La Maison des Services met aussi à disposition du public du matériel en libre accès : ordinateur, imprimante, matériel de visioconférence... Autant d'outils facilitant les démarches personnelles ou administratives.

Enfin, pour les situations nécessitant davantage de confidentialité, un espace privatif est prévu afin d'offrir un accueil dans les meilleures conditions possibles.

La Maison des Services – France Services demeure ainsi un lieu de proximité, pensé pour simplifier la vie des habitants et garantir un service public accessible à tous.

1, chemin du Pressart

62380 LUMBRES

03 21 12 94 94

Enfance et Famille : Envie de devenir bénévole au Lieu d'Accueil Enfant-Parent ?



Envie de devenir bénévole d'un Lieu d'Accueil Enfant-Parent (LAEP) ?



Un Lieu d'Accueil Enfant-Parent (LAEP) est un espace chaleureux pour échanger, jouer, discuter, créer du lien avec son enfant. Un lieu de sociabilisation ouvert à tous les enfants de 0 à 6 ans accompagnés d'un adulte (parent, grand-parent...), pour y passer un moment, 30 minutes ou une matinée entière.

C'est un lieu qui permet :

- de sortir de chez soi,
- de rencontrer d'autres parents,
- de discuter, partager des astuces,
- et pour les enfants, de jouer et se socialiser.

Pour fonctionner, le LAEP fait appel à des accueillants volontaires. Être accueillant, c'est accueillir avec bienveillance, un sourire, un café ou un thé, aménager un espace de jeu sécurisé, écouter, créer du lien. Vous avez une formation ou une expérience en lien avec la petite enfance, le social ou le médico-social ? Vous avez envie de vous investir dans une activité qui a du sens ?

N'hésitez pas à nous contacter !

Le LAEP le plus proche de chez vous :

LAEP du Pays de Lumbres 03 21 12 91 99 / 06 07 49 32 20

Ensemble, faisons vivre ces lieux d'écoute, de partage et de lien social !

Plongez cet hiver dans votre centre aquatique : bien-être, sport et détente pour toute la famille !



Même en hiver, il est temps de ressortir votre maillot ! Le centre aquatique intercommunal L'Aa Piscine vous ouvre ses portes pour un moment de sport, de détente et de convivialité. Pensé pour être à la fois familial et sportif, il offre un large choix d'espaces et d'activités adaptés à tous les âges.

Deux bassins de natation, un espace forme complet, ainsi qu'un espace Ludo Kids spécialement conçu pour les plus petits : tout est réuni pour profiter de l'eau en toute saison. Les plus jeunes y découvrent les joies de la baignade, tandis que les plus grands peuvent perfectionner leur nage ou simplement se détendre.

Les personnels du centre aquatique, compétents et accueillants, proposent de nombreuses activités aquatiques adaptées à chacun : aquagym, aquabike, aquadestress... ainsi que des leçons de natation pour tous les niveaux !

L'Aa Piscine est également totalement accessible aux personnes à mobilité réduite, pour garantir un accueil inclusif et confortable.

Plus d'infos et réservations des activités en ligne sur le site de l'Aa Piscine : laapiscine.fr



**WELCOMER : un partenaire
essentiel pour l'attractivité du
territoire**

L'agence d'attractivité WELCOMER (anciennement SOFIE) accompagne celles et ceux qui souhaitent vivre, travailler ou entreprendre sur notre territoire. Sa mission : valoriser notre cadre de vie, soutenir la création d'activités et d'emplois, et accueillir les

nouveaux habitants grâce à un accompagnement personnalisé. La communauté de communes du Pays de Lumbres, qui finance l'agence avec la CAPSO, en fait un partenaire incontournable pour renforcer notre dynamisme économique et attirer de nouveaux talents. En collaborant avec WELCOMER, notre territoire gagne en visibilité, en attractivité et en vitalité.



Inf'Eau 2026

Principaux travaux réalisés en 2025

Remplacement de 700 compteurs.

Renouvellement de canalisations d'eau potable Rue B Chochoy et Route de Nielles à Lumbres, ainsi que Route Principale à Affringues.

Réhabilitation du château d'eau de Drionville.

Mise en place de la tarification progressive de l'eau

Remplacement de 4 pompes au forage F4 du val.

Remplacement de 25 vannes sur Esquerdes.

Remplacement de pompes et hydroéjecteur à la station d'épuration.

Contrôle des installations d'assainissement non collectif (ventes et constructions neuves).

Emménagement dans les nouveaux locaux.

Travaux prévus en 2026

Renouvellement de canalisations rue des 2 Upens à Delettes, Rue Nationale à Clety et Rue de l'Eglise à Rebergues.

Réhabilitation du château d'eau de Happe à Campagne les Boulonnais.

Maitrise d'œuvre pour la sécurisation du forage de Saint Martin d'Hardinghem.

Diagnostic territorial multi pression sur le périmètre du forage d'Alquines.

Détermination des Aires d'Alimentation de 5 captages du SIDEALF, préalable à la réalisation du PGSSE (Plan de Gestion de la Sécurité Sanitaire des Eaux).

Création des réseaux d'assainissement Rue de Campagnette, du Marais et Ruelle sur la Commune de Wavrans sur l'Aa en fonction des résultats de consultation.

Etude de Maitrise d'œuvre pour l'extension de l'assainissement à Esquerdes.

Mise en place de compteurs généraux sur le secteur de l'ancien Syndicat de Fauquembergues.

LE SIDEALF s'engage dans une démarche éco responsable en proposant la dématérialisation des factures d'eau. 15 000 factures sont éditées chaque année, soit 75kg de papier ! Pour réduire l'impact sur l'environnement, n'hésitez pas à demander la dématérialisation sur votre espace abonné :

<http://sidealf.phaseo.fr>

**Rubrique Mon Compte Mode d'envoi des factures
(dématérialisé / courrier)**

Pour faciliter vos paiements, n'hésitez pas à opter pour le prélèvement automatique mensuel !

**Le Président du SIDEALF
Bertrand PRUVOST, les
membres du Conseil
syndical et le personnel
vous souhaitent leurs
meilleurs vœux pour
l'année 2026 !**

Rappel : Par sécurité, il est souhaitable de contrôler régulièrement votre compteur (une fois par mois) afin de limiter le risque de fuite sur une durée importante, en effet le SIDEALF ne procède qu'à une seule relève par an.

En cas de fuite après compteur, prenez contact sans délai avec le syndicat.

Merci de procéder à l'entretien régulier de votre puisard pour l'accès des agents à votre compteur pour la relève annuelle.

Adresse : 6 Bis Route d'Acquin 62380 LUMBRES **Tél :** 03.21.39.62.14 - **Mail :** contact@sidealf.fr **site web :** www.sidealf.fr

Horaires d'ouverture au public : du lundi au vendredi : 9h00-12h00

Accueil téléphonique : du lundi au jeudi de 8h30 à 12 h et 14h à 17h30, le vendredi de 8h30 à 12h00

En cas d'urgence uniquement, numéro d'astreinte 24h/24 : 06.88.06.63.45.



Clémence



Justine

Madame, Monsieur,

Vous allez être recensé(e) cette année (Période du 15 janvier au 14 février).

Le recensement de la population est une **enquête statistique obligatoire**. Il permet de connaître le nombre de personnes vivant en France et de déterminer la population officielle de notre commune. Ses résultats sont utilisés pour calculer la participation de l'État au budget des communes.

Les données collectées servent également à comprendre **l'évolution démographique** de notre territoire. Elles permettent **d'ajuster l'action publique aux besoins de la population** en matière notamment d'équipements collectifs (écoles, maisons de retraite, etc.), de programmes de rénovation des quartiers et d'offre de moyens de transport.

J'ai désigné deux agents recenseurs qui vous transmettront les documents nécessaires (en main propre ou dans votre boîte aux lettres). Pour faciliter leur travail, je vous prie de bien vouloir répondre rapidement à cette enquête.

Votre participation est essentielle. Le recensement de la population est un devoir civique simple et utile à tous.

Je vous remercie par avance de votre participation et vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Votre Maire

Vous pouvez vous recenser par internet à partir du 15 janvier 2026

sur le site **le-recensement-et-moi.fr**

Vos codes confidentiels de connexion figurent sur la notice internet qui vous sera remise le 15 janvier dans votre boîte aux lettres. Toutefois, si vous ne pouvez pas répondre par internet, des questionnaires papier pourront vous être remis.

Vos réponses sont strictement confidentielles.

Elles seront transmises à l'Insee pour établir des **statistiques anonymes** conformément aux lois qui protègent votre vie privée.

L'agent recenseur, muni d'une carte officielle, est tenu à la neutralité et au secret professionnel.

Le recensement de la population est **gratuit** : ne répondez pas aux sites qui vous réclameraient de l'argent..



CHANGEMENT DE MODE DE SCRUTIN

Les règles de l'élection municipale ont changé pour les communes de moins de 1000 habitants, suite à une loi du 21 mai 2025.

Désormais, le **scrutin de liste paritaire** (applicable aux communes de 1000 habitants et plus) s'applique à notre commune.

Concrètement, qu'est-ce que ça change pour vous lors du vote ?

Le vote se fera sur une ou plusieurs listes non modifiables de candidats : **vous ne pourrez plus ni ajouter de noms, ni en enlever ou en rayer.** Autrement dit : **le « panachage » ne sera plus autorisé.**

Attention : si une liste des candidats est modifiée (ajout d'un nom, suppression...), votre vote sera considéré comme **nul** et ne sera donc **pas comptabilisé**.

Chaque liste de candidats respectera la **parité**, avec une **alternance** de candidats homme-femme-homme-etc. ou femme-homme-femme-etc. et ce jusqu'à la fin de la liste.

Chaque liste pourra avoir jusqu'à 2 candidats de plus ou de moins que le nombre prévu pour le Conseil Municipal. Mais ces candidats supplémentaires ne siègeront pas s'ils sont élus ; il s'agira de remplaçants en cas de vacance de sièges.

INSCRIPTION SUR LES LISTES ELECTORALES

N'oubliez pas de vérifier si vous êtes bien inscrit sur la liste électorale car ce n'est pas automatique, il faut en faire la demande.

Si vous souhaitez voter aux élections municipales de mars 2026 alors que vous n'êtes pas inscrits sur les listes électorales de la commune, **vous devez vous inscrire au plus tard le 6 février 2026 en mairie ou avant le 04 février pour une inscription en ligne sur le site www.service-public.fr.**

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R16396>



Les cartes d'électeurs vous seront transmises début mars.

VOTER PAR PROCURATION

À QUI DONNER PROCURATION ?

Le mandataire doit...

✓ Être **INSCRIT(E) SUR UNE LISTE ÉLECTORALE** (pas obligatoirement dans la même commune que vous)

✓ Ne pas déjà être mandataire de **2 AUTRES PROCURATIONS**



✓ Pouvoir se **DÉPLACER** dans **VOTRE BUREAU DE VOTE** le jour du vote

COMMENT DONNER PROCURATION ?



100% en ligne

- ✓ Posséder une **CNIe** (Carte Nationale d'Identité Electronique)
- ✓ Avoir certifié son **Identité Numérique**
- ✓ Effectuer la demande en ligne sur maprocuration.gouv.fr



En ligne + vérification sur place

- ✓ **Pré-remplir la demande** en ligne
- ✓ Se déplacer dans un commissariat, une gendarmerie ou un consulat pour **faire vérifier son identité**



100% sur place

- ✓ Se **déplacer** dans un commissariat, une gendarmerie ou un consulat pour **remplir le formulaire et faire vérifier son identité**

Décès

ils nous ont quittés, ne les oublions pas...

Marilyne LAURENT née BAUDE le 26 janvier

Myrtale DUCHÂTEL le 09 février

Francis COEUGNET le 21 février

Gisèle DENUNCQ née SOUDANT le 02 décembre

Hervé RITAINE le 18 décembre



Naissances



Jeanne

Noah DUCAMP 03 janvier 2025

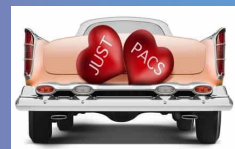
Jeanne DARRAS 03 février 2025



Le 24 mars 2025, Mme Emilienne BERTRAND née VASSEUR a fêté ses 100 ans, entourée de sa famille.



Les Mariés de l'année



Peter RAIMOND et Stéphanie CASIEZ le 07 juin



**Romain COLLET et Marion DENUNCQ
le 19 juillet**



Randy CAUET et Marie TELLIER le 16 août

**Christophe BLONDEL et Heidi DUCAMP
le 23 août**



Pascal TOP et Valérie HAZE le 12 décembre



Les moments
marquants 2025
à l'Ecole
Jacques Brel





Ecole Maternelle et Elementaire Jacques Brel



Remise d'une carte cadeau pour les futurs collégiens



Juin 2025 - Fête de fin d'année des écoliers ...

80^e
anniversaire
de la Victoire de 1945

8 MAI
1945
2025



Les médaillés du travail



Patrice BARROIS
Médaille Or
35 Années de services



**Arnaud DE SAINTE
MARESVILLE**
Médaille Vermeil
30 Années de services



Rudy DESPREZ
Médaille Argent
20 Années de services

**Remise du Diplôme d'Honneur à Monsieur Maurice FICHAUX :
Doyen 2025 de l'Association FNATH (Association des accidentés de la vie)
section de Lumbres-Wizernes**





FÊTE NATIONALE

PIHEM



13
Juillet

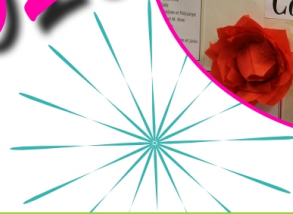


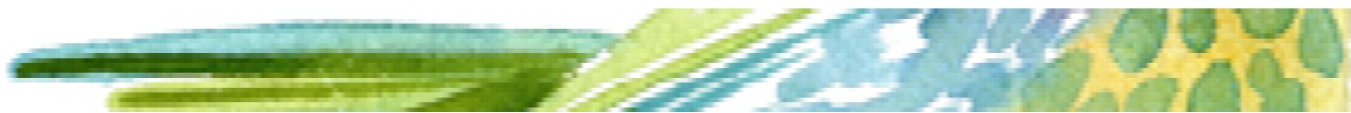
Joyeux
14
juillet





Repas des aînés 2025







CÉRÉMONIE

11
NOV.

2025



MerCredi 10 DéCembre 2025

Dans la joie,
la bonne humeur
pour le plus grand plaisir
des enfants !

L'arbre De Noël

Cette année les enfants se sont amusés
avec un spectacle de Clowns
et ont rencontré le Père Noël
après avoir entonné
l'incontournable "Petit Papa Noël" !



NOS ASSOCIATIONS

LE FOYER RURAL

Présidente : MME DUGARDIN Valérie
Tél : 06.44.11.00.05
foyeruralpihem@yahoo.fr

LE COMITE DES FETES

PRESIDENT : DE SAINTE MARESVILLE David
Tel : 06.33.70.81.61
comitedesfetespihem@hotmail.com

LE CLUB CYCLO

Président : WADOUX Sébastien
Tél : 06.63.99.68.32

LA PETANQUE PIHEMOISE

Président : DECROIX Philippe
Tél : 06.37.22.49.21 (laisser message)

LES JAVELOTEUX

Président : M. MONFAIT Francis
Tél : 07.60.55.90.56

ESHPI - Football (Entente Sportive Herbelles Pihem Inghem)

Président : THOMAS CELIA
Tél : 06.66.92.62.55 thomascelia62129@gmail.com
Herbellespihemingham.es.541723@lfhf.fr

ASSOCIATION « AU FIL DES ARTS »

Présidente : MME LEROY Françoise
Atelier peinture Adultes
Salle Multifonctionnelle à Bientques
Renseignements au 06 78 90 83 14
ou par mail : aufildesarts62@laposte.net

APE (ASSOCIATION DES PARENTS DE L'ECOLE JACQUES BREL)

Présidente : MME DELADIENNEE Sabine
Tél : 06.07.50.06.87 Mail : sab_dela@yahoo.fr
Page Facebook : APE ecole Jacques Brel Pihem

LES PG-CATM (ANCIENS COMBATTANTS DE PIHEM)

Président : M. BAILLY POLYCARPE
Tél : 03.21.93.74.79

LA SOCIETE DE CHASSE

Président : M. MACHART Jean-François
Tel : 06.48.62.78.20



Marché de Pihem

Chaque lundi de 16h30 à 19h - Parking de la salle André Delobel



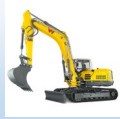
Venez decouvrir le Marché de Pihem

A partir de 16h30 : Huilerie, Poissonnerie, Fruits et légumes.
Le fromager uniquement présent les semaines paires;
Le boucher chaque semaine (à partir de 17h30).
La fraiserie en saison.

Artisans et commerçants à votre service

MACONNERIE M. LECAT STEPHANE
100, Rue principale 03.21.39.04.50 ou
06.88.72.56.88

Entreprise CTCB M. CAUET Randy
Aménagements extérieurs,
Terrassement 30 rue principale
06.59.29.27.78



ARMURERIE Stéphane HUMETZ
2, rue d'Esquerdes
03.21.98.93.65
contact@armurerie-humetz.fr
Site : armurerie-humetz.fr



VIDANGE DE FOSSES SEPTIQUES
M&MME RAUX CRENDAL
55 Rue de Théroüanne
03.21.39.57.21 ou 07.82.89.65.81

PARCS/JARDINS ET COULEURS
Dominique STAQUET
06.85.96.39.15 Mail : d.staquet@orange.fr
Abattages, Elagages –Création et Entretien de
Parcs et Jardins - Plantations - Clôtures
souples et rigides/Terrasses Bois et composite

Infirmière libérale soins à domicile
STEPHANIE LORIO
19 rue du Flot Tél : 06.09.07.35.62

Infirmière libérale soins à domicile
(sur RDV) au 06.52.63.67.79
LISA DACHY –90D rue principale

GITE « AU TILLEUL »
6 route Nationale Tel : 06.77.77.03.98
christian.schraen@wanadoo.fr
Charmant petit gîte à Pihem, offrant un confort
cozy et chaleureux pour 2 personnes. Animaux

HUILERIE AUDOMAROISE
Huile vierge de Colza **EARL DUFAY**
Siège : 87 rue principale à Pihem
Atelier et exploitation : 29, rue de la Creuse à
Wizernes
Huilerie.audomaroise@gmail.com
Sur les Marchés de Pihem-Wizernes-Saint-Omer
-Lumbres

COUVERTURE ZINGUERIE
M.EVRARD FREDERIC
4 rue le Cornet
06.63.43.90.91



PIT'RENOV Maçonnerie-Carrelage-Rénovation
33 rue principale 06.24.90.39.29
raimondpeter1711@gmail.com

M. BOIS Exploitation Forestière 06.77.92.84.45
M. NEDONCELLE MICKAEL

GARAGE « LA STATION »

12 Route Nationale 07.43.50.01.76
Mail : lastation@laposte.net

Entretien-Réparations-Diagnostics-
Pneumatiques-Amortisseurs-Climatisation-
Distribution-Freinage-Véhicule électrique

GITE « LA GRANGE AUX ETOILES »
113 rue principale– 06.52.76.98.20

*Une grange atypique : 3 chambres spacieuses ,
3 salles de bains, billard,table de ping-pong,
piscine extérieure de 3m,6 de diamètre
*Son gîte "cottage" avec son jacuzzi
5 personnes, une grande chambre parentale avec
douche et baignoire, une autre chambre avec 2
lits d'une personne et d'une mezzanine avec 2
matelas.
Jeux de société et bibliothèque, Vélos à
disposition -grande cour séparée pour l'ensemble
des 2 gîtes

CHAMBRES D'HOTES
AUX CAMPAGNES -M. TILLIETTE Gérard
18 rue du Flot 03.21.39.09.81
gerardtilliette@gmail.com

Eclats d' Verre

Entre Matière et Lumière

Je façonne l'invisible



BIJOUX



FILAGE DE VERRE



BIEN ÊTRE



sybille@eclatsdverre.fr
65 rue de Théroüanne 62570 PIHEM
07.80.47.59.40
ECLATSDVERRE.FR

FRAISES DE PIHEM

Production de fraises

Exploitation DEGRAEVE

3 rue de la Verte Voie 06.32.65.45.71

Vente directe en saison le Mercredi de 17H à 19H
et le Samedi de 10H à 12H

Présent sur le marché de Pihem le
Lundi à partir de 16H



DISTRIBUTEUR DE PAINS

La Boulangerie DEZ d'Estrée-Blanche distributeur
automatique de pains sur le parking de la salle
polyvalente.

Virginie METEYER
Sophrologue

0605208813

sophroginie@gmail.com

<https://www.sophroginie.com/> f sophroginie



Gâteaux-Bonbons-Bougies et Fondants artisanales



Un distributeur de pizzas
« le Roi de la Pizza » est
désormais installé à Pihem 19
route Nationale

ANTI PIQ' 62
Destruction de Nids
Frelons / Guêpes
DÉRATISATION

07-67-64-41-96
11 RUE MAJOR
62380 ACQUIN-WESTBÉCOURT
U.PLAYE62@GMAIL.COM
f Anti Piq Frelons Guêpes
Siret : 94807200400013

DISTRIBUTEUR DE POMMES DE TERRE LIBRE SERVICE

55 RUE DE THEROUANNE
CHEZ M. ET MME RAUX

15 ROUTE NATIONALE
CHEZ M. ET MME ALLOUCHERY

MAGASIN DU TERROIR LA GRANGE AUX SAVEURS

M. BLONDEL Christophe

35 bis rue de Thérrouanne

06.88.10.46.99 ou 03.21.11.15.50

lagrangeauxsaveurs@hotmail.fr

POISSONNERIE TROUMELLEN Kevin (provenance directe de Boulogne/Mer)

Passage tous les jeudis après-midi à
domicile. 06.32.73.95.25 pour être livré.

Klass Boutik
Artisan Bijoux,
prêt à porter femmes
et accessoires

Evrard Stéphanie
4, rue le Cornet - 62 570 PIHEM
07 84 93 31 71
stefred.evrard@gmail.com

Pickup
Ici, je retire
et dépose
mes colis.
colissimo
chronopost
dpd

Du mardi au vendredi
9h-12h/14h-18h
• Samedi
9h-12h/14h-17h

TRADI'COOK

Traiteur Cuisinier à domicile
07 75 79 01 54 - 62570 Pihem
tradicoock62@gmail.com

Cuisine traditionnelle, gourmande
& savoureuse
Anniversaire, baptême, mariage ...

DEVIS GRATUIT

Siret n° 98752005300016



PIZZA À EMPORTER

MARDI
QUELMES
MERCREDI
MENNEVILLE
JEUDI*
LOTTINGHEN/PIHEM
VENDREDI
QUERCAMPS
SAMEDI
HARLETES

Denis'Pizz
A Pihem à partir du 2 janvier

07 80 25 46 54
Réservation à partir de 17h30

1 semaine sur 2



JANVIER

Le 09 : Assemblée Générale du Comité des Fêtes

Le 10 : Cérémonie des vœux du Maire

FEVRIER

Le 07 : Soirée Années 80 avec le Comité des Fêtes

Le 14 : Concours de cartes organisé par le Foyer Rural

Le 22 : Sortie au Salon de l'Agriculture avec le Comité des Fêtes

MARS

Le 21 : Repas dansant organisé par l'APE

AVRIL

Le 06 : Chasse aux œufs avec le Foyer Rural

Le 25 : Ducasse de Pihem-Brocante des Javeloteux

Le 25 au soir : Soirée moules frites du Comité des Fêtes

Le 26 : Barbecue au midi avec le Comité des Fêtes

MAI

Le 03 : Ball Trap de la Société de Chasse

Le 08 : Vin d'honneur et Remise de Médailles du Travail

Le 09 : Journée de pêche du Foyer Rural

JUIN

Le 21 : Kermesse de l'Ecole

Visite de Bruxelles avec le Foyer Rural-Date à définir

JUILLET

Le 13 : Feu d'artifice organisé par la Municipalité

Le 14 : Fête Nationale - Tournoi de pétanque et repas champêtre avec le Foyer Rural-Jeux organisés par la Municipalité

AOÛT

Le 09 : 29ème Rando du Lion avec le Club Cyclo

Sortie Parc du Marquenterre avec le Foyer Rural-Date à définir

SEPTEMBRE

Le 05 : Journée de pêche des Javeloteux

Le 11 : Marché nocturne avec le Comité des Fêtes

Le 12 : Concours de belote du Comité des Fêtes

Le 26 : Moules frites par le Foyer Rural

OCTOBRE

Le 10 : Banquet des Aînés

Le 11 : Bourse aux jouets du Foyer Rural

Les 24 et 25 : Festival de la création organisé par « Au Fil des Arts »

Sortie Parc d'Attractions avec le Foyer Rural: Date à définir

NOVEMBRE

Le 08 : Loto du Comité des Fêtes

Le 11 : Armistice de la Grande Guerre

Le 20 : Assemblée Générale du Club Cyclo

Le 28 : Quiz de la Médiathèque

DECEMBRE

Le 04 : Téléthon avec le Foyer Rural

Le 11 : Marché de Noël de l'APE

Le 13 : Voyage Marché de Noël avec le Comité des Fêtes

Arbre de Noël communal : Date à définir